

Liste documents agrément création établissement privé

DOCUMENTATION	
Fondateur enseignant ou Enseignant associé	
1	Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an
2	Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
3	Un certificat de nationalité ivoirienne
4	Une copie de la décision d'autorisation d'enseigner ou un arrêté de nomination dans le corps enseignant
5	Une photocopie de la carte nationale d'identité
6	Une photo d'identité
Fondateur non-Enseignant	
7	Un extrait d'acte de naissance datant de moins d'un (01) an
8	Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois
9	Un certificat de nationalité ivoirienne
10	Une photocopie de la carte nationale d'identité
11	Une photo d'identité
12	Copie statut de l'entreprise, RCCM, Avis de constitution
Dossier technique	
13	ACD du terrain
14	Extrait topographique du terrain, délivré par un Géomètre agréé et mentionnant la superficie du site
15	Superficie minimum du terrain : 300m² pour le préscolaire, 600m² pour le primaire, 1500m² pour le secondaire
16	Nom de l'établissement : précéder le nom de Ecole maternelle pour le préscolaire, EPV pour les établissements primaires laïcs et EPC pour le primaire confessionnel. Collège privé pour le secondaire général et "Saint ou sainte" pour les établissements confessionnels catholiques
17	Environnement du site : Eviter la proximité des zones de nuisance (marché, marécage, usine, haute tension, ravin, etc)

Liste des documents demande d'autorisation d'ouverture d'un établissement privé

N°	DOCUMENTS
1	Une demande en deux exemplaires adressée au Ministre de l'Education nationale / de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
2	Une quittance des frais d'instruction des dossiers d'un montant d'un million (1.000. 000) FCFA à verser à la régie de la Direction en charge des établissements privés
3	Une copie de l'autorisation de création en cours de validité
4	Un acte de cautionnement bancaire datant d'au moins un (01) an garantissant une provision capable de couvrir les salaires du personnel d'un montant de cinq millions (5.000.000) FCFA
5	Une attestation de régularité fiscale
6	Une copie d'assurance couvrant l'établissement pour un (01) an
7	Un tableau des salaires du personnel
LE DOSSIER DU DIRECTEUR DES ETUDES	
1	Une autorisation de diriger
2	Un extrait de casier judiciaire (original) datant de moins de trois (03) mois
3	Un certificat de nationalité Ivoirienne (original) datant de l'année en cours
4	Une copie certifiée conforme à l'original des diplômes
5	Un curriculum vitae certifié
6	Une photocopie de la carte nationale d'identité
7	Une photo d'identité
8	Un acte de détachement ou de mise en disponibilité pour les enseignants fonctionnaires
9	Un rapport motivé du fondateur
10	Une fiche de déclaration CNPS
11	Un contrat d'embauche
12	NB : Les deux dernières pièces sont à déposer dès l'obtention de l'autorisation d'ouverture de l'établissement

LE DOSSIER TECHNIQUE	
1	Une note technique de présentation mentionnant : la dénomination, la structure gestionnaire (personne physique ou société) le sigle, le logo, l'adresse géographique, l'adresse postale, le contact téléphonique et électronique
2	Un descriptif quantitatif et qualitatif des équipements pédagogiques disponibles
3	Un descriptif quantitatif et qualitatif des infrastructures affectées à la vie scolaire et socioculturelle
4	Des certificats relatifs aux normes de sécurité, d'hygiène et d'incendie délivrés par les organismes agréés
5	Un certificat de conformité des infrastructures disponibles aux normes requises délivré par le Ministère chargé de la construction et de l'urbanisme.
LE DOSSIER PEDAGOGIQUE D'OUVERTURE	
1	Une note de présentation générale des filières ou des séries
2	Le contenu des différents programmes
3	L'organisation pédagogique et administrative
4	Les prévisions d'effectifs d'élèves par filière, par classe
5	Les critères d'admission dans les établissements
6	L'inventaire des équipements et des installations didactiques
7	Les dossiers des enseignants permanents prévus représentant au moins 01 par filière (pour chaque enseignant : diplôme, expérience professionnelle et cv)
8	Le dossier des éducateurs (01 pour 250 élèves)
9	Le règlement intérieur
10	La politique de suivi des diplômés